



lieu public ou non public : facebook

Par **maxime75000**, le **11/01/2009** à **12:19**

Bonjour tout le monde!. J'ai appris il y a quelque temps qu'une personne avait mis une photo sur son album photo facebook et qu'il a eu quelques commentaires insultant sur cette même personne. Et j'aurais voulu savoir si facebook est un lieu public ou non public? Seul les amis de cette personne pouvait voir cela. Et de plus la personne insulté avait accepter auparavant la demande d'ajout d'amis. risque t-il quelque chose? merci d'avance.

Par **wolf**, le **09/06/2009** à **15:47**

Si l'accès n'est pas libre, ce n'est pas public.

Si l'accès est libre à tout à chacun de pouvoir y aller, alors c'est public.

cordialement.

Par **Corentin**, le **09/06/2009** à **16:29**

Oui, facebook s'adresse à un public particulier, meme si c'est uniquement les amis de la personne qui ont pu voir la photo.

Donc, si des commentaires sont insultants sur une photo qui permet de reconnaître distinctement une personne, et que cette photo avec les commentaires à un public (même restreint : uniquement les contacts de la personne), il s'agit d'une diffamation.

Vous avez le droit, si vous êtes la personne sur la photo, de demander qu'elle soit retirée. La difficulté sera le partage de responsabilité entre la personne qui a mis la photo en ligne et a laissé les commentaires, et les personnes ayant proférées des insultes en commentaire.

Donc, dans votre cas, facebook = espace public

Par **Corentin**, le **09/06/2009** à **16:31**

Pour en savoir plus sur la diffamation sur internet :

<http://www.legavox.fr/blog/corentin-kerhuel/diffamation-internet-251.htm>